

la commission lorsqu'il sera déposé. Espérons également qu'il servira au plus grand avantage de tous.

L'honorable M. Choquette: Honorables sénateurs, je propose que la suite du débat soit renvoyée à une séance ultérieure.

L'honorable Arthur W. Roebuck: Honorables sénateurs, puis-je faire une observation avant l'ajournement du débat? Je vois qu'en vertu de l'article 1, la Commission de révision devant être instituée doit se composer du ministre de la Justice et de cinq autres membres désignés par le gouverneur en conseil. Je suppose que ce comité n'est pas encore désigné mais qu'il se composera probablement surtout de fonctionnaires dûment informés en cette matière. Je voudrais dire toutefois au leader du gouvernement que le comité qui sera désigné devrait comprendre

parmi ses membres le greffier du Sénat. J'exprime l'avis de tous les sénateurs, je crois, quand je dis que nous serions heureux de voir le greffier des Parlements, qui est également le greffier de notre Assemblée, faire partie de ce comité. Bien que je n'aime pas à employer les superlatifs, j'affirme qu'il est une des autorités juridiques les mieux renseignées parmi le personnel du Parlement du Canada.

Des voix: Bravo!

L'honorable M. Roebuck: C'est pourquoi j'aimerais qu'il fasse partie de ce comité.

(Sur la motion de l'honorable M. Choquette, la suite du débat est renvoyée à une séance ultérieure.)

Le Sénat s'ajourne jusqu'à demain, à trois heures de l'après-midi.
